

## Fondation LE PHARE - IDSD

**Fondation reconnue d'intérêt public à but non lucratif**

Siège social : 68110 ILLZACH - 16 rue de Kingersheim

**Rapports du Commissaire aux Comptes  
au 31 décembre 2021**

## **Rapport du Commissaire aux Comptes**

**sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

**Fondation LE PHARE - IDSD**

**Fondation reconnue d'intérêt public à but non lucratif**

**Siège social : 68110 ILLZACH - 16 rue de Kingersheim**

## Fondation LE PHARE - IDSD

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Membres,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fondation LE PHARE - IDSD** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- La note « Faits caractéristiques - § Conséquences de l'événement Covid-19 » ;
- La note « Faits caractéristiques - § Politique Immobilière » expose notamment les travaux effectués au niveau du patrimoine immobilier de la Fondation et le contexte actuel ;
- La note « Principales méthodes - § Provisions » justifie le maintien dans les comptes de la provision constituée en 2013, concernant les travaux que la Fondation « LE PHARE » s'est engagée à réaliser.
- La note « Principales méthodes - § Provisions » expose en outre la constitution d'une provision réglementée pour renouvellement des immobilisations, dotée pour un montant de 155 000 € avec l'accord de l'ARS et de la CEA.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérification du rapport et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mulhouse,  
Le 08 juin 2022

  
**FIDALSEC - LINSIG**  
Commissaire aux comptes



**Vincent SUTTER**

# Bilan Actif

FONDATION LE PHARE - IDSD

Période du 01/01/21

Edition du 07/06/22

Devise d'édition EURO

au 31/12/21

Société

FIBALSEC-LINSIG

S.A.S.



	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres	144 670	124 626	20 044	10 983
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	676 374	274 984	401 391	404 814
Constructions	5 739 213	5 174 719	564 494	665 879
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 016 213	798 035	218 177	163 816
Autres	3 363 671	2 847 326	516 345	615 266
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 253		1 253	1 253
Prêts	56 898		56 898	43 498
Autres	6 978		6 978	6 139
<b>TOTAL I ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>11 005 271</b>	<b>9 219 689</b>	<b>1 785 581</b>	<b>1 911 647</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>	12 676		12 676	15 855
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</b>				
<b>CRÉANCES (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	94 255	1 433	92 821	126 277
Autres créances	61 738		61 738	12 878
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>		26 571	(26 571)	(49 042)
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	10 338 766		10 338 766	9 276 049
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)</b>	27 299		27 299	44 515
<b>TOTAL II ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 534 733</b>	<b>28 005</b>	<b>10 506 729</b>	<b>9 426 533</b>
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>21 540 004</b>	<b>9 247 694</b>	<b>12 292 310</b>	<b>11 338 180</b>
(1) Dont droit au bail		(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an	234 133
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

# Bilan Passif

FONDATION LE PHARE - IDSD

Période du 01/01/21 au 31/12/21  
 Edition du 07/06/22  
 Devise d'édition EURO



	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020	
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>			
<b>Fonds propres</b>			
Fonds associatif sans droit de reprise	4 136 179	4 130 599	
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise			
Réserves	4 477 023	3 560 343	
Report à nouveau sur gestion propre	(645 939)	(631 925)	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	987 248	886 993	
<b>Autres fonds associatifs</b>			
Fonds associatif avec droit de reprise			
- Apports			
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés			
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	857 532	873 204	
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables			
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	296 192	326 390	
Provisions réglementées	212 809	57 809	
Droits des propriétaires (Commodat)			
<b>TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>10 321 042</b>	<b>9 203 413</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	20 920	37 129	
Provisions pour charges	1 030 624	1 086 997	
<b>TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 051 544</b>	<b>1 124 126</b>	
<b>FONDS DEDIES</b>			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
<b>TOTAL III FONDS DEDIES</b>			
<b>DETTES (1)</b>			
Emprunts obligataires	45	62	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	111 730	200 681	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 560	2 202	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	171 997	291 150	
Dettes fiscales et sociales	518 677	473 765	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	48 168		
Autres dettes	5 097		
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)	62 450	42 783	
<b>TOTAL IV DETTES</b>	<b>919 723</b>	<b>1 010 642</b>	
Ecarts de conversion passif (V)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>12 292 310</b>	<b>11 338 180</b>	
(1) A plus d'un an	113 335	A moins d'un an	805 582
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	77	(3) Dont emprunts participatifs	56
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

# Compte de Résultat en liste

FONDATION LE PHARE - IDSD

Période du 01/01/21 au 31/12/21  
Edition du 07/06/22  
Devise d'édition EURO



	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	356 780	312 962
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>356 780</b>	<b>312 962</b>
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	7 279 806	7 112 987
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	78 012	207 144
- Cotisations		
- Autres produits	62 676	132 363
<b>TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>7 777 274</b>	<b>7 765 456</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks	3 179	(14 981)
- Autres achats et charges externes	1 647 614	1 547 569
- Impôts, taxes et versements assimilés	470 050	393 249
- Salaires et traitements	3 120 556	3 176 300
- Charges sociales	1 259 356	1 312 106
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	259 697	279 591
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	50 234	50 718
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	13 685	158 963
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	12	1 437
<b>TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 824 383</b>	<b>6 904 954</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>952 891</b>	<b>860 502</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	92 763	40 359
- Autres intérêts et produits assimilés (3)		
- Reprises sur provisions et transferts de charges	49 042	
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>141 804</b>	<b>40 359</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
- Dotations aux amortissements et aux provisions	26 571	47 397
- Intérêts et charges assimilées (4)	10 169	3 670
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV CHARGES FINANCIERES</b>	<b>36 740</b>	<b>51 067</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>105 064</b>	<b>(10 708)</b>

# Compte de Résultat en liste - suite

FONDATION LE PHARE - IDSD

Période du 01/01/21  
 Edition du 07/06/22  
 Devise d'édition EURO



	31/12/2021	31/12/2020
--	------------	------------

<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I - II + III - IV )</b>	<b>1 057 955</b>	<b>849 794</b>
---	------------------	----------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion	50 966	
- Sur opérations en capital	37 199	37 199
- Reprises provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>88 164</b>	<b>37 199</b>

CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital	3 871	
- Dotations aux amortissements et aux provisions	155 000	
<b>TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>158 871</b>	

<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ( V - VI )</b>	<b>(70 707)</b>	<b>37 199</b>
--	-----------------	---------------

Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		

<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VIII )</b>	<b>8 007 243</b>	<b>7 843 013</b>
--	------------------	------------------

<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VII + IX )</b>	<b>7 019 995</b>	<b>6 956 020</b>
--	------------------	------------------

<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>987 248</b>	<b>886 993</b>
----------------------------	----------------	----------------

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		

CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		



## Annexe

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 12 292 310 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 7 777 274 Euros et dégageant un excédent de 987 248 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01 Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, couvrant la période du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **Règles et Méthodes Comptables**

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Changement de méthode

Pour mémoire, depuis l'exercice 2018, nous avons comptabilisé l'engagement en matière de pensions et de retraites. La décision de comptabiliser cette provision a été prise afin que l'exercice comptable reflète pleinement l'activité et l'image de la FONDATION.

A compter de 2021, les indemnités journalières perçues et reversées aux salariés ne sont plus comptabilisées dans des comptes de produits (75410000 - remboursement IJSS) et de charges (64590000 – IJSS nettes), mais au débit et au crédit d'un compte tiers (42501000 – Indemnités journalières).

Par ailleurs, aucun autre changement de méthode n'a été effectué.

Faits caractéristiques de l'exercice 2021 :

**Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF**

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Le Président de la République a imposé le 31 mars 2021 une nouvelle période de confinement du 3 avril 2021 au 3 mai 2021, qui n'a pas eu d'impact significatif sur la reprise progressive de nos activités.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de la Fondation au 31/12/2021 ont donc été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

**Politique immobilière :**

En 2019, la session de deux parcelles était envisagée.

En 2020, la vente de l'une d'entre elles a été abandonnée car elle grevait le potentiel de développement de la structure.

En 2021, l'acheteur de la seconde parcelle a malheureusement retiré son offre (notamment au regard de contraintes liées au plan d'occupation en vigueur.).

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'ADAUHR en 2021 et se poursuit en 2022. Cette mission porte sur une étude de transformation et d'adaptation des locaux affectés aux activités de l'IDSD Le Phare.

Les travaux d'optimisation et d'aménagement du site n'ayant pas débuté, les principales dépenses d'investissement ont été consacrées au maintien en l'état du site.

Les principales méthodes utilisées sont :

**Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

**Stocks et en cours**

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) il est composé de fournitures de bureau en majorité.

## Fondation LE PHARE – Exercice clos le 31 Décembre 2021



### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités et Placements

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les placements sont évalués en fonction des informations disponibles à la clôture et dépréciés si nécessaire.

### Provisions

Conformément aux normes en vigueur, des provisions pour risques et charges sont constituées au regard des sorties de ressources probables.

La provision pour indemnité de départ à la retraite est comptabilisée depuis 2018.

Les provisions pour grosses réparations constatées en 2013 ont été maintenues.

Une provision réglementée pour renouvellement des immobilisations (décret n°2007-1554 du 31 octobre 2007) a été dotée pour un montant de 155 000 € avec l'accord de l'ARS et de la CEA.

### Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# Immobilisations



Etat exprimés en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	128 219,43		16 450,70			144 670,13
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	128 219,43		16 450,70		-	144 670,13
CORPORELLES	Terrains	676 374,23					676 374,23
	Construction sur sol propre	5 718 370,54		20 842,58			5 739 213,12
	sur sol d'autrui	-					-
	instal. Agencement	-					-
	aménagement	-					-
	Instal. technique, matériels outillages industriels	943 960,68		72 252,00			1 016 212,68
	Instal. agencement, aménagement divers	-					-
	Matériel de transport	20 190,69					20 190,69
	Autres immobilisations corporelles	3 269 704,71		73 775,64			3 343 480,35
	Emballages récupérables et divers	-					-
Immobilisations corporelles en cours	-					-	
Avances et acomptes	-					-	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	10 628 600,85	-	166 870,22	-	-	10 795 471,07	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	1 253,13					1 253,13
	Prêts et autres immobilisations	43 498,04		13 400,00			56 898,04
	Dépôts et cautions versés	6 139,16		839,00			6 978,16
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	50 890,33	-	14 239,00	-	-	65 129,33	
<b>TOTAL</b>	<b>10 807 710,61</b>	<b>-</b>	<b>197 559,92</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 005 270,53</b>	

## Amortissements



Etat exprimés en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	117 235,96	7 389,94		124 625,90
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	117 235,96	7 389,94	-	124 625,90
<b>CORPORELLES</b>	Terrains	271 560,33	3 423,24		274 983,57
	Construction sur sol propre	5 059 172,86	115 545,96		5 174 718,82
	sur sol d'autrui	-			-
	instal. agencement				-
	instal. agencement divers				-
	Instal. technique, matériels outillages industriels	773 464,26	24 571,03		798 035,29
	Instal. agencement, aménagement divers	-			-
	Matériel de transport	20 190,69	-		20 190,69
	Autres immobilisations corporelles	2 654 439,19	172 695,96		2 827 135,15
	Emballages récupérables et divers	-			-
Immobilisations corporelles en cours	-			-	
Avances et acomptes	-			-	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	8 778 827,33	316 236,19	-	9 095 063,52	
<b>TOTAL</b>	<b>8 896 063,29</b>	<b>323 626,13</b>	<b>-</b>	<b>9 219 689,42</b>	

# Fondation LE PHARE

ANNEXE - Elément 4

## Provisions



Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021	
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement		155 000,00	155 000,00	
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales implant. Étranger avant 1.1.92				
	Provisions fiscales implant. Étranger après 1.1.92				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	57 808,86			57 808,86
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>57 808,86</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>57 808,86</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges	37 129,00		16 209,00	20 920,00
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marché à terme				
	Pour amendes et pénalités				-
	Pour perte de change				
	Pour pensions et obligations similaires*	599 099,00		38 538,00	560 561,00
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes revisions				
	Pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres	487 897,57		17 834,50	470 063,07	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 124 125,57</b>	<b>-</b>	<b>72 581,50</b>	<b>1 051 544,07</b>	
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations <b>incorporelles</b>				
	Sur immobilisations <b>corporelles</b>				
	Sur immobilisations <b>des titres mis en équivalence</b>				
	Sur immobilisations <b>des titres de participations</b>				
	Sur immobilisations <b>autres immo. Financières</b>	49 041,58		22 470,46	26 571,12
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
Autres				-	
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>49 041,58</b>	<b>-</b>	<b>22 470,46</b>	<b>26 571,12</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 230 976,01</b>	<b>-</b>	<b>95 051,96</b>	<b>1 135 924,05</b>	

Dont dotations et reprises <b>d'exploitation</b>		95 051,96	
Dont dotations et reprises <b>financières</b>			
Dont dotations et reprises <b>exceptionnelles</b>	155 000,00		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5 du C.G.I.			

# Fondation LE PHARE

ANNEXE - Elément 5

## Créances et Dettes



Etat exprimé en euros		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	6 978,00	6 978,00	
	Autres immobilisations financières	56 898,00	9 828,00	47 070,00
	Clients douteux ou litigieux			
	Autre créances clients	92 821,33	92 821,33	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	801,17	801,17	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 281,09	1 281,09	
	Impôts sur les bénéficies			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupes et associés (2)			
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	27 298,80	27 298,80		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>186 078,39</b>	<b>139 008,39</b>	<b>47 070,00</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(3) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	44,77	44,77		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an max. à l'origine (1)	111 730,36	73 150,94	38 579,42	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 560,00	1 560,00		
	Fournisseurs et comptes rattachés	171 996,92	171 996,00		
	Personnel et comptes rattachés	96 980,37	96 980,37		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	421 696,27	421 696,27		
	Impôts sur les bénéficies				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	48 168,00	48 168,00		
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	5 096,63	5 096,63		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	62 450,00	62 450,00			
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>919 723,32</b>	<b>881 142,98</b>	<b>38 579,42</b>	<b>-</b>	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	88 971,82
(3) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

# Fondation LE PHARE

ANNEXE - Elément 6.10

## Produits à recevoir



Etat exprimé en euros

31/12/2021

	31/12/2021
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>95 154,22</b>
COMMUNAUTE EUROPEENNE D'ALSACE (dotation CEA)	28 464
OPCO SANTE (Remboursements frais de formation)	19 874
OETH (Aides adaptations aux postes TH)	10 295
M2A (repas périscolaires)	24 762
CLIENTS DIVERS (repas)	1 023
AUTRES PRESTATIONS	559
INTERET COURUS (sur placement TONIC)	8 973
INDEMNITES JOURNALIERES	1 204

# Fondation LE PHARE

ANNEXE - Elément 6.11

## Charges à payer



	Etat exprimé en euros	31/12/2021
<b>Total des charges à payer</b>		207 041
Dépenses d'énergie		13 605
Achats et fournitures		3 252
Prestations spécialistes		22 533
Prestations médico sociales		2 480
Autres prestations		9 079
Frais de transport		2 709
Honoraires		10 000
Frais de formation		519
Dépenses de personnel		133 041
Autres dépenses de personnel		9 700
Intérêts courus		122

# Fondation LE PHARE

ANNEXE - Elément 6.12

## Charges constatées d'avance



Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2021
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			
Locations		15 730	15 730
Maintenance		8 539	8 539
Frais de formation		3 031	3 031
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>27 299</b>



## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2021
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			
Financeurs		62 450	62 450
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>62 450,00</b>

## Charges à répartir



Etat exprimé en euros	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2021
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

--



## Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1	Autres	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice <sup>2</sup>	Capitaux propre clôture 31/12/2021
Fonds propres	4 130 599		5 580			4 136 179
Réserves	3 560 343				916 680	4 477 023
Report à nouveau sur gestion propre	- 631 925	- 14 015				- 645 940
Résultat de l'exercice	886 993	- 886 993			987 248	987 248
Résultat sous contrôle des financeurs	873 204	- 933 871			918 199	857 532
Subvention d'investissement	326 390				- 30 199	296 191
Provision réglementées	57 809				155 000	212 809
<b>TOTAL</b>	<b>9 203 413</b>	<b>- 1 834 879</b>	<b>5 580</b>	<b>-</b>	<b>2 946 928</b>	<b>10 321 042</b>



# Fondation LE PHARE

ANNEXE - Elément 13

## Effectif moyen (ETP)



31/12/2021

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE		31/12/2021
	Cadres & prof. intellectuelles supérieures	19,70
	Professions intermédiaires*	92,79
	Employés	
	Ouvriers	
	<b>TOTAL</b>	<b>112,49</b>

\*dont 19,75 etp personnel Education Nationale

# Fondation LE PHARE

ANNEXE - Elément supplémentaire

## Produits et Charges exceptionnels



Etat exprimés en euros

	31/12/2021
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>88 164</b>
Régularisation dotation ARS 2020	49 490
Apurements et divers	1 476
Quote part de subvention virée au résultat	37 199
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>158 871</b>
Apurements de comptes	2 671
Indemnité versée - Amende article 700	1 200
Dotation provision réglementée	155 000
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 70 707</b>

## **Engagement en matière de pensions et retraites**



L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 560 561 €.

Cet engagement a été comptabilisé pour la première fois en 2018 afin de refléter l'image comptable réelle de la FONDATION.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants (modifiés en 2021) :

- Taux d'actualisation : 1 %
- Table de mortalité utilisée : INSEE TV 2012-2016
- Taux de rotation du personnel : 1,5 %
- Taux de valorisation des salaires: 1 %
- Taux de charges sociales: 55 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans

# Fondation LE PHARE

ANNEXE - Elément 9

## Dettes garanties par des Sûretés Réelles



Etat exprimé en euros

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2021
Emprunt	Hypothèque	CCM ILLZACH	1 000 000,00 €	50 247,71 €
compte rémunéré	Nantissement	CCM ILLZACH	150 000,00 €	112 000,00 €
Emprunt	Hypothèque	CCM ILLZACH	305 000,00 €	61 405,42 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 455 000,00 €</b>	<b>223 653,13 €</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DES RESULTATS**



	Secteurs médico-sociaux					FONDATION
	INTERNAT	SESSAD	SAMSAH - ARS	SAMSAH - CEA	CONFERENCE DES FINANCEURS	
Résultats comptables hors ajustements économiques	303 283,00	427 929,00	- 345,00	58 098,00	- 7 740,00	206 023,00
Résultats comptables après ajustements économiques	303 283,00	427 929,00	- 345,00	58 098,00	- 7 740,00	206 023,00
Reprise des résultats antérieurs (non applicable)	-					
Résultats effectifs	303 283,00	427 929,00	- 345,00	58 098,00	- 7 740,00	206 023,00
Dépenses pour congés payés	- 475,00	- 4 551,00	- 588,00	799,00		-
Résultats administratifs	303 758,00	432 480,00	243,00	57 299,00	- 7 740,00	206 023,00

## **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes**

**sur les conventions réglementées**

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

**Fondation LE PHARE - IDSD**

**Fondation reconnue d'intérêt public à but non lucratif**

**Siège social : 68110 ILLZACH - 16 rue de Kingersheim**

## Fondation LE PHARE - IDSD

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à votre approbation, en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Mulhouse,  
Le 08 juin 2022

  
**FIDALSEC - LINSIG**  
Commissaire aux comptes



Vincent SUTTER